Commission Bancaire de l'Afrique Centrale

ARCHITECTURE DE LA TARIFICATION DES SERVICES BANCAIRES DANS LA CEMAC 2011-2012

Secrétariat Général

Mars-Avril 2013

Introduction

La Commission Bancaire de l'Afrique Centrale (COBAC) conduit depuis l'année 2006 une enquête dans les banques de la Communauté Economique et Monétaire de l'Afrique Centrale (CMAC) sur les coûts des services bancaires offerts à la clientèle. L'objectif de cette enquête est de s'assurer que les conditions de banque sont affichées, d'avoir un regard sur les tarifications des services bancaires en général, vérifier notamment l'effectivité de la suppression des frais de tenue de compte et de s'assurer que les dispositions réglementaires sur le change sont pleinement appliquées (Celles-ci imposent aux banques une commission de transfert maximale de 0,25 % pour les transferts effectués dans la CEMAC et de 0,50 % pour les opérations hors de la CEMAC. En outre, elles limitent la commission prélevée sur les opérations de change manuel à 4 % pour les billets de la Zone Franc et à 10 %pour les autres devises). Enfin, la COBAC procède à la détermination du coût effectif moyen des différents crédits consentis au cours de l'année écoulée et de la marge d'intermédiation moyenne dégagée par chaque banque.

Dans le cas du Cameroun, l'enquête s'est étendue à l'évaluation de la mise en œuvre des dispositions de l'arrêté N°00005/MINFI du 13 janvier 2011 portant institution du Service Bancaire Minimum Garanti.

Il convient de rappeler que, sur la base des conclusions des précédentes enquêtes, le Comité Ministériel de l'Union Monétaire d'Afrique Centrale (UMAC) a mis en place deux règlements qui sont entrés en vigueur en mars 2013 à savoir :

- le Règlement N°01/CEMAC/UMAC/CM portant diverses dispositions relatives au taux effectif global et à la publication des conditions de banque ;
- le Règlement N°02/CEMAC/UMAC/CM portant définition et répression de l'usure dans les Etats de la CEMAC.

Suite à l'enquête sur les conditions de banque réalisée en 2011, la Commission Bancaire, lors de sa session du 7 juillet 2011, avait :

- *exhorté les Autorités monétaires à prendre des mesures en vue d'assurer la mobilité bancaire et faciliter l'accès aux services financiers par le plus grand nombre. A cet égard, l'adoption, à l'instar du Cameroun, par les autres pays de la CEMAC d'un texte fixant le service bancaire minimum garanti a été jugée nécessaire ;*
- *examiné, sous la houlette du Comité Régional de Normalisation Financière (CORENOFI), les modalités d'application des dates de valeur au regard de la modernisation des systèmes et moyens de paiement dans la CEMAC ;*
- *invité les banques à appliquer une tarification « juste et raisonnable » sur les opérations transitant par la plate-forme SYSTAC et SYGMA ;*
- *accru la lisibilité, la transparence et la comparabilité des tarifs bancaires par l'adoption, au plus tard le 31 décembre 2011, des dénominations communes et*

uniques de l'ensemble des tarifs bancaires sur la base d'une liste standard à proposer ainsi que de leurs modalités de publication et de présentation ; cette action devait s'intégrer dans le cadre plus général de la protection des consommateurs à mettre en place au niveau de la CEMAC sous une forme à définir ;

- *demandé aux banques de tout mettre en œuvre pour que l'ensemble des éléments relatifs aux coûts du crédit soient aisément identifiables pour la détermination fiable du TEG ;*
- *attiré en particulier l'attention des banques sur la nécessité de clarifier le contenu des packages qu'elles offrent à la clientèle. A cet effet, les composantes des packages devraient être explicitement listées dans les plaquettes des conditions de banque et leur mise en place soumise à un contrat dûment signé par le titulaire du compte ;*
- *invité toutes les banques de la CEMAC à respecter scrupuleusement la tarification des opérations de change et de transferts ;*
- *appelé les Etats, à l'instar du Cameroun, à mettre en application effective le Règlement n°00/02/CEMAC/UMAC/ relatif au calcul du Taux Effectif Global (TEG).*

Le présent rapport rend compte des résultats obtenus. Ainsi, après les rappels méthodologiques (1), le rapport fait le point sur la mise en œuvre de la mesure relative à l'affichage des conditions de banque (2) et sur la suppression des frais de tenue de compte pour les particuliers (3). Il fait aussi un état des lieux de la mise en œuvre de l'arrêté relatif au service bancaire minimum garanti pris par le Cameroun (4), retrace l'évolution de la tarification des services bancaires dans la CEMAC entre 2011 et 2012 (5) et s'achève par quelques recommandations (6).

1. Rappels méthodologiques

L'approche méthodologique retenue pour l'évaluation de la tarification du crédit s'appuie sur la détermination du Taux effectif Global (TEG). Le TEG d'un prêt est un taux annuel qui égalise la valeur actuelle du crédit (capital emprunté diminué des frais et commissions prélevés à la mise en place du prêt) et la somme des flux de remboursements futurs (prise en compte de la durée du prêt et des mensualités de remboursement). Il s'obtient à partir dela formule ci-après :

$$\sum_{k=1}^{m} \frac{d_k}{(1+i)^{t_k}} = \sum_{p=1}^{n} \frac{r_p}{(1+i)^{t_p}}$$

En considérant un engagement contractuel dont les fonds sont débloqués en m versements d'un montant d_k indexés par k, aux périodes t_k, et remboursé en n annuités de montant r_p, aux périodes t_p, pour l'échéance de rang p. Les remboursements comprennent : le remboursement du capital, le paiement des intérêts, le paiement des

frais de dossier et commissions, le paiement des frais d'assurance, le paiement des taxes sur les commissions et frais, les frais d'enregistrement, de constitution des garanties, etc. Le bénéficiaire du crédit doit s'acquitter, à la mise en place, des frais de dossier et des commissions ainsi que des frais d'enregistrement et de constitution des garanties. Les frais d'assurance peuvent être payés lors de la mise en place ou mensuellement.

Le TEG moyen est alors obtenu par banque et par type de crédit ou par catégorie de bénéficiaires en calculant une moyenne pondérée par l'encours total des crédits octroyés sur la période, sur la base des requêtes informatiques des données extraites des systèmes d'information des banques. Le calcul du TEG moyen ne tient pas compte des frais d'assurance et de différentes taxes supportées par le client.

La présente enquête a été effectuée auprès des banques de la CEMAC du 24 mars au 19 avril 2013 sur la base d'un questionnaire portant sur les crédits à la clientèle mis en place en 2011 et 2012, transmis aux banques en activité.Toutefois, compte tenu de la qualité des données quantitatives recueillies de leurs systèmes d'information, UBA Cameroun, UBA Gabon, Ecobank Gabon, BGFIBank Gabon, BGFIBank Congo, BGFIBank Cameroun, Citibank Cameroon, Citibank Gabon, Société Générale de Banques au Cameroun (SGBC) et Standard Chartered n'ont pas été retenues dans l'échantillon conçu pour l'analyse de la tarification des crédits amortissables. Par ailleurs, Ecobank Guinée Equatoriale qui n'avait pas encore effectué ses déclarations CERBER a été écartée.

2. Affichage, accessibilité et mise à jour des conditions de banque

L'enquête a révélé que la quasi-totalité des banques affiche les conditions de banque. Toutefois, il a été observé que ces conditions sont soit caduques soit ne sont pas visibles de prime abord par la clientèle. Les services facturés ne correspondent pas toujours à la tarification affichée principalement à cause de la non-mise à jour des conditions de banque.

Ainsi, d'une banque à l'autre, les données affichées sont parfois insuffisantes, complexes voire pléthoriques rendant les comparaisons et l'accès à l'information difficiles pour les clients. **Dans ces conditions, il y a lieu de mettre à jour le barême standard annexé à la lettre circulaire LC/72 du 30 juin 1997.**

Les difficultés d'accès à l'information en raison d'un mauvais emplacement des conditions de banque sont notamment observées à Afriland First Bank, à SGBGE, à CCEI BANK GE, à BANGE, à BGFI BANK GABON et à UGB. Par ailleurs, les conditions de banque ont été rédigées dans des caractères difficilement lisibles à NFC, UBA, UBC pour les banques du Cameroun, à BCC, Orabank, Ecobank et UBA pour les banques du Tchad, à Ecobank, LCB, SGC et UBA au Congo, BICIG et UBA pour le Gabon.

L'ensemble des banques de la Sous-région doivent améliorer les conditions d'affichage et veiller à la mise à jour régulière des informations sur les conditions de banque.

3. Frais de tenue de compte sur les comptes des particuliers

L'analyse des relevés de comptes de particuliers a permis de constater que les frais de tenue de compte continuent d'être prélèvés par certaines banques de la CEMAC, nonobstant leur suppression. **Ainsi, chaque mois, BESCO, Crédit du Congo, Ecobank Congo, LCB, BGH, Postebank, CitiBank Gabon[1] et BCC prélèvent respectivement 2 000 FCFA, 8 500 FCFA, 1 000 FCFA, 1 498 FCFA, 2 500 FCFA, 8 000 FCFA, 10 000 FCFA et 1 000 FCFA sur les comptes des particuliers.** Les frais de tenue de compte ont été supprimés au second semestre 2012 à Ecobank RCA.

Par ailleurs, les agios prélevés par certaines banques sont en réalité des frais de tenue de compte. En effet, ces frais prélevés aussi bien sur des comptes créditeurs que débiteurs des particuliers sont rien d'autres que des frais fixes de gestion de compte. Ces cas ont été rencontrés notamment à CBCA.

Plusieurs autres frais ont été répertoriés par la mission dans le but inavoué de remplacer les frais de tenue de compte. C'est ainsi qu'en plus des agios, CCEIBANK GE et BANGE prélèvent sur les comptes des particuliers des « *commissions de mouvements* » pour toute opération au débit du compte indépendamment de son solde. Au niveau de la BSIC RCA, des frais dits de « traitement des salaires » sont systématiquement prélevés lors de chaque virement de salaires de particuliers. .

Enfin, la mise en place de services regroupés sous le label « *packages* » adossés à l'ouverture d'un compte donne lieu à des facturations diverses dont les termes et les modalités ne sont pas toujours précisés. Ces produits « packages », sur lesquels les clients ne disposent que de peu de marge de négociation en raison de leur caractère quasi-obligatoire, ont connu un essor depuis la suppression des frais de tenue de compte.

4. Tarification des services de transferts de fonds et de change manuel

Il s'agit pour l'essentiel de l'évaluation de l'ensemble des frais prélevés à l'occasion des opérations de transferts de fonds et de change manuel hors taxes et hors frais des correspondants prélevés sur les clients.

[1] Le prélèvement des frais de tenue de compte ne figure que dans les conditions de banque. La banque ne dispose plus de comptes pour la clientèle de particuliers.

4.1. Les transferts de fonds

Le Règlement n°02/00/CEMAC/UMAC/CM du 29 avril 2000 sur la réglementation de change impose aux banques une commission de transfert maximale de 0,25 % pour les transferts effectués dans la CEMAC et de 0,50 % pour les opérations hors de la CEMAC. A l'issue de la présente enquête, il apparaît que ces dispositions ne sont respectées que pour les transferts de montants élevés.

Concernant les transferts de faibles montants, les limites de taux (0,25% dans la zone et 0,50% hors zone) sont systématiquement franchies à cause de la fixation par les banques des montants minimums variant entre 5 000 et 10 000 FCFA. Ces montants destinés, selon les banques, à couvrir les charges liées à l'opération conduisent ainsi les banques à enfreindre la réglementation. Ainsi, avec la prise en compte de ces minimas, les taux de transferts calculés par la mission oscillent entre 0,93% et 3,95 %.

Pour les transferts transitant par la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, même lorsqu'ils ne passent pas par sa plateforme, une commission qualifiée de « *commission BEAC* » de 0,25% est prélevée en plus des taux réglementaires de 0,25% ou 0,50%. **Ces cas ont été observés principalement au Congo à savoir à la BCH, à la BCI, à BESCO, à Ecobank Congo, au Crédit du Congo, à LCB et à UBA Congo.**

Au Cameroun, outre la commission prélevée sur les opérations hors zone, la Banque Atlantique Cameroon (BACM), CBC, Ecobank et UBA font supporter à la clientèle une « *commission de paiement* ».

Par ailleurs, l'enquête a relevé que sur les commissions de transfert se sont greffés plusieurs autres frais. Pour chaque transfert, la clientèle doit supporter les taxes sur commissions de transfert (1% ou 0,25% suivant les pays), des frais Swift (10 000 à 15 000 FCFA selon les cas), la TVA (15% ou 18%), les frais de dossier (1 000 à 10 000 FCFA selon les cas), les frais de déclaration des transferts à la BEAC (2 000 FCFA quand la plate-forme est utilisée). Pour les transferts hors CEMAC, sont également facturés aux clients les frais du correspondant dont le montant varie en fonction de la destination.

Au Congo, au Gabon, en Guinée Equatoriale et au Tchad, les Ministères des Finances ont instauré des taxes sur les transferts supportées par les clients. Ces taxes sont reversées dans le cas du Tchad, au Trésor Public et dans le cas du Congo, à la Direction Générale du Crédit et de la Monnaie.

4.2. Change manuel

La réglementation des changes limite à 4% la commission à prélever pour les opérations sur billets de la Zone Franc et à 10 % pour les autres devises. Plusieurs banques de la sous-région ne respectent pas cette disposition en ce qui concerne la vente des euros. En effet, les commissions varient de 2% à 7% sur les ventes d'euros. **Une harmonisation des pratiques des banques s'avèrerait nécessaire à travers le respect des plafonds fixés par la réglementation des changes**.

Le tableau ci-après présente la moyenne par pays et par zone des taux de commission sur la vente d'euros dans la CEMAC :

TAB. 1 : Taux de vente de l'Euro dans la CEMAC

	Taux de vente Euro (%)
Cameroun	2,86%
Centrafrique	3,38%
Congo	4,08%
Gabon	3,94%
Guinée Equatoriale	6,94%
Tchad	3,63%
CEMAC	4,14%

L'euro se négocie à 4,14% en moyenne dans la CEMAC. Des dépassements du taux moyen de vente de l'euro ont été notés au Congo (4,08%) et en Guinée Equatoriale (6,94%). Dans les autres pays, l'euro est vendu à moins de 4% en moyenne.

Certaines banques de la CEMAC ont instauré des montants minimums de commission à prélever pour la vente des euros qui, rapportés au montant de la transaction, dépassent le taux réglementaire de 4%.

5. Evaluation de la mise en œuvre du Service Bancaire Minimum Garanti instauré par le Cameroun

Suite aux recommandations des enquêtes antérieures sur les conditions de banque, la République du Cameroun a institué un service bancaire minimum garanti gratuit[2] sur les comptes de particuliers. Ce service concerne l'ouverture de compte, la délivrance de relevés d'identité bancaire, la délivrance des chéquiers, la délivrance au guichet de formules de retrait d'espèces au profit du titulaire de compte, la délivrance des livrets d'épargne, le paiement par carte bancaire auprès d'un commerçant au Cameroun, la consultation de compte sur place, la délivrance d'attestation de non-

[2] Arrêté N°00005/MINFI du 13 janvier 2011 portant institution du Service Bancaire Minimum Garanti.

redevance, le paiement par chèques, le versement d'espèces dans les agences d'une même banque, le retrait d'espèces sur la même place bancaire, le virement de compte à compte dans une même banque, le retrait de billets dans les guichets automatiques de la banque du porteur de la carte, le changement d'adresse et la délivrance de relevés de comptes mensuels.

Deux ans après la mise en place du service bancaire minimum garanti, force est de constater que certaines banques exercent encore en marge des dispositions de l'Arrêté instituant ce service minimum. En effet, la mission a constaté que la Banque Atlantique Cameroun et Ecobank Cameroun prélèvent des frais de consultation de solde sur les comptes des particuliers respectivement de 119 FCFA HT et de 100 FCFA. Pour les virements de compte à compte, une somme de 2 000 FCFA HT est facturée par la SGBC. Par ailleurs, les frais d'utilisation de chèques de guichet supprimés pourtant du paramétrage informatique de Commercial Bank Cameroun, apparaissent toujours dans ses conditions de banque.

En résumé, il ressort que les banques camerounaises ont, dans leur majorité, mis en application les dispositions du service bancaire minimum garanti prises par Arrêté du Ministre des Finances.

6. Evolution de la tarification des services bancaires dans la CEMAC en 2012

Après une description de la situation d'ensemble et dans chaque pays du Taux Effectif Global sur les crédits octroyés par les banques sur la période 2011-2012, cette partie fait le point sur la tarification de certains services bancaires ainsi que sur l'évolution de la marge d'intermédiation des banques.

6.1. Tarification des crédits amortissables

6.1.1. Situation d'ensemble

Globalement, il ressort de l'enquête un taux effectif global hors assurance et hors taxes sur les crédits amortissables de 9,0% en 2011 et de 8,9% en 2012. Ce taux a baissé par rapport à 2010 où il se chiffrait à 11%. Cette tendance à la baisse a été observée entre 2011 et 2012 au Cameroun (6,9%), en Centrafrique (6,9%) et au Gabon (6,7%). Toutefois, sur la même période, il a été enregistré une hausse du coût du crédit au Congo, en Guinée Equatoriale et au Tchad respectivement de 11%, 10 ,2% et 9,0%.

TAB. 1: Evolution du coût du crédit dans la CEMAC 2006-2012

	2006	2008	2009	2010	2011	2012	Variation en %
Cameroun	15,8	11,6	8,7	9,3	7,9	7,3	-6,9
Centrafrique	14,6	13,0	10,8	11,7	12,9	12,0	-6,9
Congo	14,0	12,8	10,9	11,2	8,4	9,3	11,0
Gabon	13,8	12,5	9,8	13,0	13,8	12,9	-6,7
Guinée Eq.	14,9	13,9	12,1	11,5	11,9	13,1	10,2
Tchad	13,7	13,3	12,6	12,2	11,2	12,2	9,0
CEMAC	14,5	12,8	9,8	11,0	9,0	8,9	-1,1

6.1.1.1. Crédits amortissables

L'analyse par contrepartie révèle une forte disparité des taux dans le portefeuille des crédits amortissables. Les banques ont accordé un volume important de crédits aux PME entre 2011 et 2012 (46% et 50%) au taux préférentiel de 7,6% et 7%. Les grandes entreprises ont bénéficié de 33% de l'ensemble des crédits octroyés en 2012 contre 38,6% en 2011, aux TEG moyens de 8,4% et 8,6%. Le TEG moyen le plus élevé a été observé sur les crédits octroyés aux particuliers, 14,4% en 2011 contre 14,2% en 2012. Toutefois, ces taux varient selon le terme comme l'indique le tableau ci-après.

TAB. 2: Taux Effectif global moyen (hors assurance) dans la CEMAC

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	TEG moyen par terme
2011	Court terme	17,82	8,1	7,4	8,2
	Moyen terme	13,0	8,9	9,1	10,72
	Long terme	17,0	-	-	17,0
	TEG contrepartie	14,2	8,4	7,6	9,0
2012	Court terme	18,6	7,8	6,8	7,7
	Moyen terme	13,4	10,3	8,9	11,5
	Long terme	17,5	-	-	17,5
	TEG contrepartie	14,4	8,6	7,0	8,9

Pour ce qui est du terme, les particuliers ont été les seuls à bénéficier des crédits à long terme au taux de 17,5% en 2012 contre 17% en 2011. Que ce soit sur le court ou le moyen terme, les crédits aux particuliers sont ceux sur lesquels les taux les plus élevés ont été observés. A l'inverse, les PME ont bénéficié des taux les plus faibles sur la période tant sur le court que sur le moyen terme.

En dehors du TEG moyen sur les crédits à court terme (8,2% en 2011, contre 7,7% en 2012) qui connait une baisse de 0,5 point, le TEG moyen sur les crédits à

moyen terme (10,6% en 2011, contre 11,5% en 2012) et à long terme (17,0% en 2011, contre 17,5% en 2012) ont augmenté entre 2011 et 2012.

TAB. 3: Crédits amortissables octroyés(millions FCFA)

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	Total
2011	Court terme	56 2774	429 212	712 455	1 197 944
	Moyen terme	208 812	234 998	78 655	522 465
	Long terme	9	0	0	9
	Total	265 098	664 210	791 110	1 720 418
2012	Court terme	63 717	428 604	830 547	1 322 868
	Moyen terme	255 305	186 827	106 146	548 278
	Long terme	11	0	0	11
	Total	319 033	615 431	936 693	1 871 157

Le volume des prêts amortissables octroyés à l'économie par les banques de la CEMAC a connu une hausse de 8,76% à 1 871,2 milliards de FCFA, comparé à 2011 où ce total s'établissait à 1 720,4 milliards de FCFA.

Les PME ont bénéficié d'une part importante dans le total des prêts accordés à l'économie par le système bancaire, respectivement 45,98% en 2011 et 50,06% en 2012. Ce volume est imputable aux faibles TEG moyens dont ont bénéficié les PME, en comparaison avec ceux des particuliers et des grandes entreprises. De leur côté, les grandes entreprises ont vu leur part diminuer de 38,61% en 2011 et de 32,89%. Quant aux particuliers, le niveau du TEG moyen (14,4% en 2012 et 14,2% en 2011) traduit une faible part des prêts reçus du sytème bancaire qui se chiffre à 15,41% en 2011 et à 17,05% en 2012.

Les graphiques ci-après présentent les courbes de taux pour 2011 et 2012. Il est observé des structures différentes selon les contreparties. Les courbes sont décroissantes sur la période.

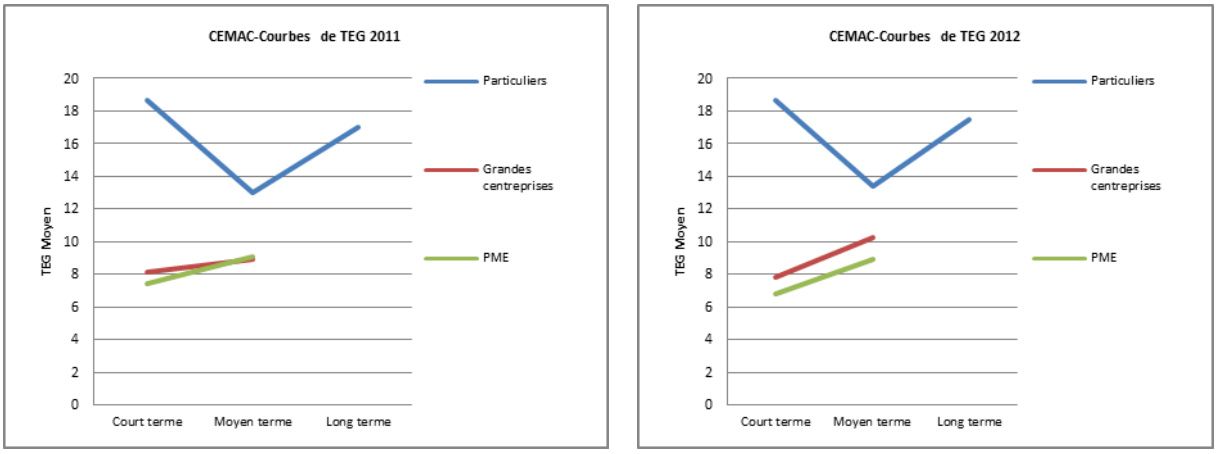

FIG.1: Courbes des taux 2011 et 2012

6.1.1.2. Tarification des autres crédits

Les autres crédits comprennent les crédits renouvelables, les crédits de trésorerie et les engagements par signature (avals, cautions, etc.) Etant donné la difficulté d'appliquer la formule du TEG sur ce type de crédits, seul le niveau des taux standards indiqués par les banques a été retenu. Il s'agit des conditions auxquelles sera tarifée une nouvelle demande de crédit pour la clientèle ne bénéficiant pas de conditions particulières. Les frais supplémentaires prélevés lors de la mise en place du prêt ne sont pas inclus dans les taux.

TAB.4 : Autres crédits(*en %*)

En 2012	Cautions[3] (%)	Découverts (%)	Escompte (%)
Cameroun	1,67	14,61	10,18
Centrafrique	3,67	15,00	14,50
Congo	2,25	9,14	10,88
Gabon	2,00	14,44	14,75
Guinée Equatoriale	1,67	14,75	15,00
Tchad	3,14	15,40	13,04
CEMAC	**2,40**	**13,89**	**13,06**

Il convient de noter qu'il n'existe pas de disparités majeures entre les pays. En effet, en ce qui concerne les cautions, la moyenne de la sous-région se situe à 2,40% avec une fourchette basse en Guinée Equatoriale et au Cameroun et le niveau le plus élevé en Centrafrique. Quant aux découverts, la moyenne des taux est de 13,89%, avec des taux par pays sensiblement proches, excepté le Congo (9,14%). Enfin, le taux d'escompte des effets de commerce dans la sous-région se situe à 13,06% avec un minimum de 10,18% au Congo et un maximum de 15,00% en Guinée Equatoriale.

6.1.1.3 Concentration des crédits amortissables

Le niveau de concentration des crédits amortissables dans les différents pays de la CEMAC a été apprécié à partir de l'indice Herfindahl-Hirschman (HHI). Cet indicateur de mesure de la concentration d'un marché est égal à la somme des carrés des parts de marché des entreprises présentes sur le marché considéré. Pour son interprétation, trois zones sont habituellement retenues : si HHI est inférieur à 1000, la concentration du marché est considérée comme faible ; si HHI est compris entre 1000 et 1800, le marché est moyennement concentré ; si HHI est supérieur à 1800, la concentration du marché est élevée.

[3] Commissions en % du montant.

Le niveau de concentration est obtenu par la formule suivante :

$$H = \sum_{i=1}^{n} s_i^2$$

Où S_i est la part de marché de l'entreprise i et n est le nombre d'entreprises.

La valeur de l'indice de Herfindahl-Hirschmann[4] sur les crédits amortissables octroyés est supérieure au seuil de 0,18 (0,45 en 2011 et 0,44 en 2012). Cette situation traduit une forte concentration des crédits amortissables au cours des deux dernières années dans les établissements de crédit de la CEMAC.

L'indice de concentration peut être calculé également sur la base des parts de marché de crédit. Ainsi au Cameroun, 63,6 % des crédits amortissables ont été mis en place par la BICEC en 2012, contre 58,6% en 2011. En RCA, Ecobank concentre 70,9% de ces crédits en 2012, après 59,5% il y a un an. Quant au Congo, Ecobank a offert 65,2% de ces concours en 2012, contre 36,7% en 2011 (alors que la LCB qui concentrait 39,4% en 2011 a connu un repli à 16,2% en 2012). S'agissant du Gabon, il a été noté une concentration de 38,7% sur BICIG, contre 23,2% en 2011 (suivi de 23,5% sur UGB en 2012, après 47,7% il y a un an). En Guinée Equatoriale, CCEI affichait une concentration de 41,3% en 2012, en retrait par rapport à 2011 où elle ressortait à 45,9%, suivie de la SGBGE qui en 2011 concentrait 37,4% des crédits octroyés à l'économie équato-guinéenne. Enfin, au Tchad, 62,9% des crédits mis en place ont été concentré par Ecobank en 2012, alors que celle-ci a été de 77,4% un an auparavant.

Fig 2 : Concentration des crédits amortissables

(en millions)	2011			2012		
	Volume de prêts mis en place	**%**	**Indice de Herfindahl-Hirschmann**	**Volume de prêts mis en place**	**%**	**Indice de Herfindahl-Hirschmann**
Cameroun	1 090 886	63,4%	0,38	1 181 808	63,2%	0,44
Centrafrique	67 349	3,9%	0,45	67 796	3,6%	0,55
Congo	234 465	13,6%	0,33	248 019	13,3%	0,47
Gabon	104 986	6,1%	0,32	170 443	9,1%	0,28
Guinée Equatoriale	32 209	1,9%	0,38	37 939	2,0%	0,34
Tchad	190 523	11,1%	0,61	165 152	8,8%	0,42
CEMAC	**1 720 418**	**100,0%**	**2,47**	**1 871 157**	**100,0%**	**2,50**

[4]Somme des parts au carré.

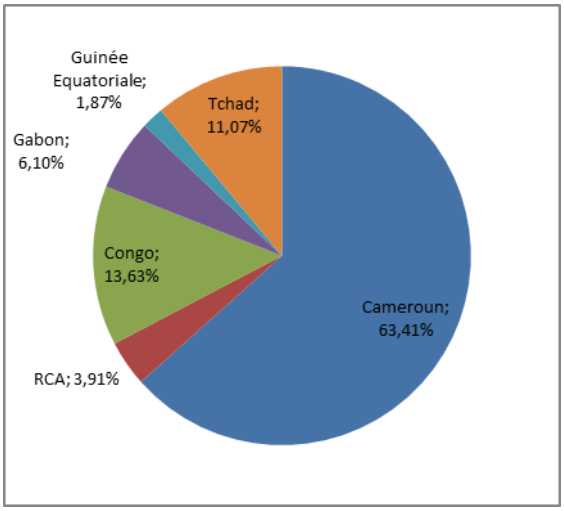

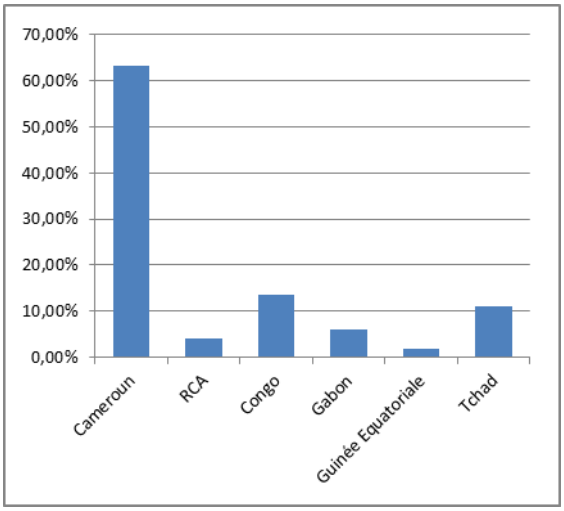

Répartition des crédits et indices de concentration en 2011

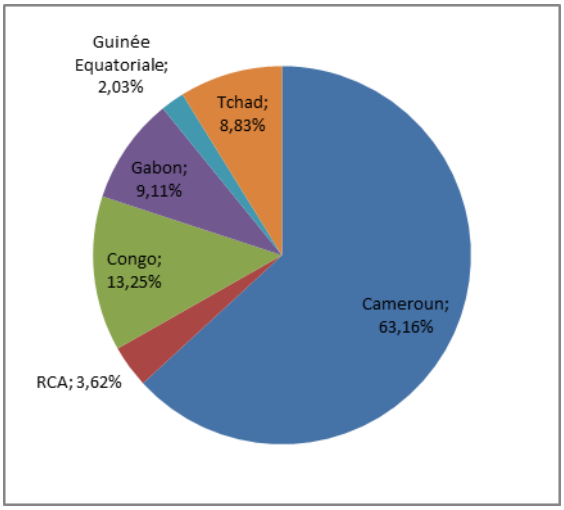

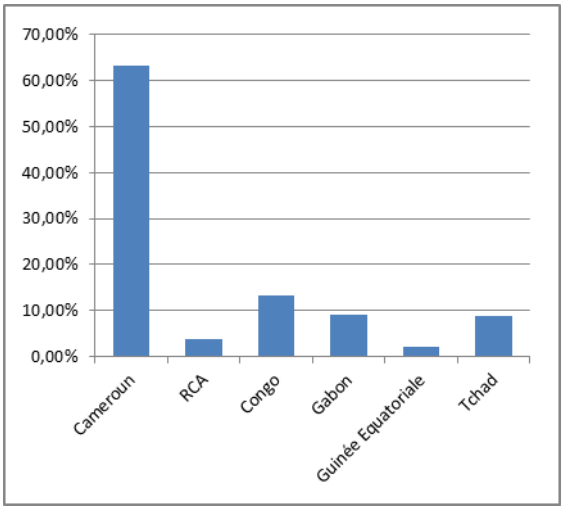

Répartition des crédits et indices de concentration en 2012

6.1.1.4 Evolution de la marge d'intermédiation

La marge d'intermédiation, ou marge d'intérêt net, est une mesure en pourcentage de la différence entre les intérêts perçus par les banques et les intérêts payés à leurs prêteurs. Elle peut encore être définie comme la différence entre le rendement moyen des emplois et le coût moyen des ressources issus des opérations avec la clientèle stricto sensuAu niveau de la CEMAC, cette marge apparaît légèrement en hausse en 2012 sur les opérations avec la clientèle *stricto sensu* (8,14%), contre 2011 où elle ressortait à 8,10%. Il en est de même pour la marge d'intermédiation incluant les opérations de trésorerie et interbancaires, au niveau global, en recul de 7,09% à 3,79% en 2012, contre 4,08% il y a douze mois auparavant.

L'analyse par pays montre une variation positive de la marge d'intermédiation sur les opérations avec la clientèle *stricto sensu* au Cameroun (3,53%) et en Guinée Equatoriale (32,08%). Cette marge est en baisse dans les autres pays. Quant à la marge d'intermédiation incluant les opérations de trésorerie et interbancaires, le Cameroun, la RCA et le Congo connaissent une augmentation respective de 6,53%, 5,44% et 2,29%. Cette marge a baissé au Gabon (1,63%), en Guinée Equatoriale (39,69%) et au Tchad (2,85%).

Le tableau ci-après donne un aperçu des marges et de ses variations au cours de cette période :

TAB. 5: Marge d'intermédiation

	2011		2012		Variation 1	Variation 2
	(A1-B1)*	(A2-B2)*	(A1-B1)*	(A2-B2)*		
Cameroun	7,12%	3,81%	7,37%	4,06%	3,53%	6,53%
Centrafrique	11,52%	7,72%	10,34%	8,14%	-10,24%	5,44%
Congo	7,60%	2,78%	6,34%	2,84%	-16,54%	2,29%
Gabon	7,44%	3,83%	7,12%	3,77%	-4,23%	-1,63%
Guinée Equatoriale	10,21%	5,43%	13,55%	3,27%	32,80%	-39,69%
Tchad	9,86%	5,99%	8,99%	5,82%	-8,81%	-2,85%
CEMAC	8,10%	4,08%	8,14%	3,79%	0,42%	-7,09%

**(A1-B1) : marge d'intermédiation obtenue par différence entre le rendement moyen des emplois et le coût moyen des ressources issus des opérations avec la clientèle stricto sensu ;*
**(A2-B2) : marge d'intermédiation intégrant en outre les opérations de trésorerie et interbancaires.*

6.1.2. Situation par pays de la tarification des crédits amortissables

6.1.2.1. Cameroun

Le taux effectif global moyen au Cameroun sur les crédits amortissables s'est établi 7,3% en 2012, en retrait de 0,6 point par rapport à 2011 où il ressortait à 7,9%. La baisse a concerné les crédits aux PME et les grandes entreprises. En effet, les taux effectifs globaux moyens des crédits accordés aux PME sur la place camerounaise sont les plus bas. Ils sont revenus à 6,1% en 2012, contre 6,7% en 2011. S'agissant des particuliers, le taux effectif global reste élevé, même s'il enregistre une baisse de 1,1 point à 14,1% en 2012, comparé à 13,0% en 2011.

Les graphiques ci-après présentent de manière synthétique le niveau des taux observé au Cameroun.

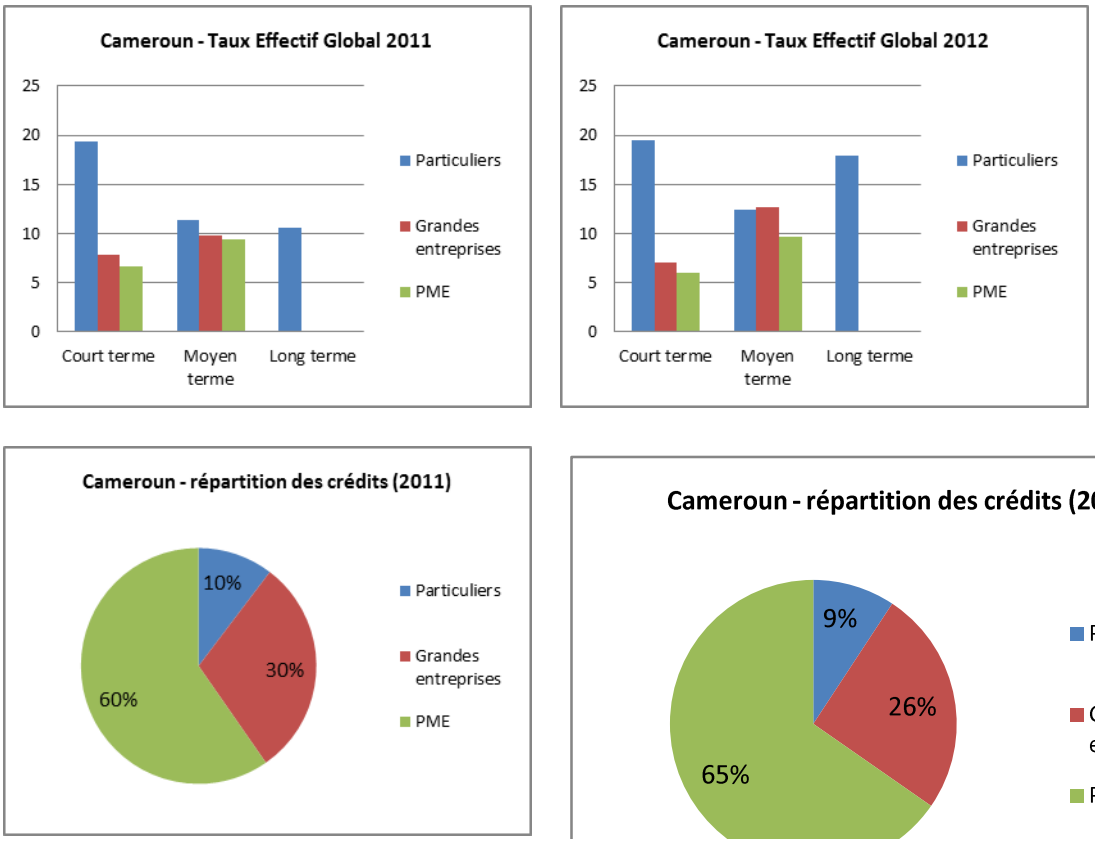

FIG.3: Tarification du crédit au Cameroun

Il ressort que les grandes entreprises ont bénéficié de 26% des crédits bancaires octroyés en 2012, contre 30% en 2011. Quant aux PME, la part des crédits qui leur a été octroyée par les banques représente 65% en 2012, alors qu'elle était de 60% douze mois plus tôt. La proportion des crédits bancaires aux particuliers ressort seulement à 9% en 2012, contre un peu plus de 10% en 2011.

L'analyse par terme montre une progression des crédits à court terme à la clientèle au cours des deux années. Ils représentent 85,61% des crédits en 2012, contre 80,56% en 2011. La part des crédits à moyen terme est de 14,39% en 2012, en baisse par rapport à 2011 où elle s'élevait à 19,44%.

Les crédits à court terme ont été octroyés à un taux effectif global en baisse de 0,7 point (7,2% en 2011, 6,5% en 2012). Cependant, les crédits à moyen terme ont connu une hausse du TEG de 1,5 point (10,4% en 2011, et 11,9% en 2012), suivie d'une hausse de 7,4 points du TEG Moyen des crédits à long terme en 2012 (10,6% en 2011).

6.1.2.2. Centrafrique

Le taux effectif global des crédits amortissables accordés par les quatre banques en activité en RCA a légèrement baissé entre 2011 et 2012. En 2012, il s'est établi à

12,0%, contre 12,9% en 2011, soit une baisse de 0,9 point. L'encours des crédits alloués à l'économie par les banques centrafricaines a aussi légèrement augmenté au profit des grandes entreprises, qui bénéficient aussi des taux les plus bas (11,9% en 2011 et 11,0% en 2012).

S'agissant des prêts octroyés aux particuliers, il a été noté un TEG moyen de 12,7% en 2012, contre 14,3% en 2011, soit une baisse de 1,5 point. Pour leur part, les PME ont été financées à des TEG moyens de 15,6% en 2011 et 16,1% en 2012, soit une augmentation de 1,5 point.

Les graphiques ci-après présentent de manière synthétique l'évolution des TEG moyens observée entre 2011 et 2012.

FIG.4: Tarification du crédit en Centrafrique

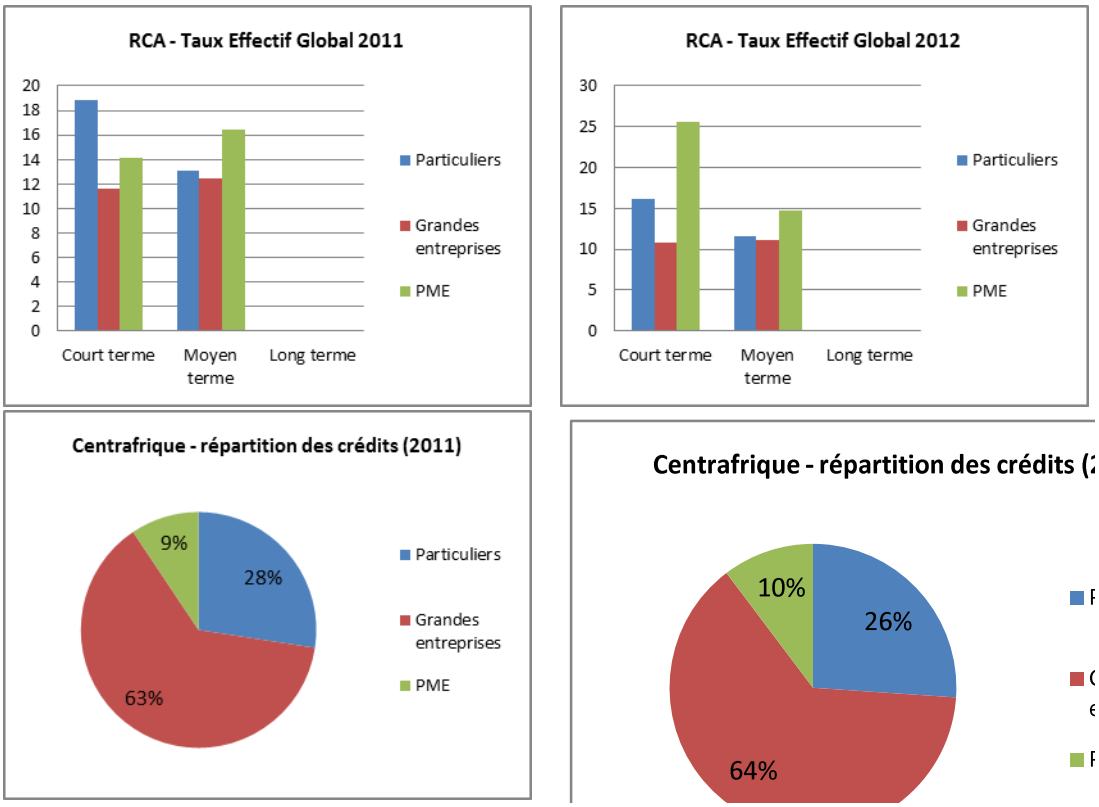

Pour ce qui est de la répartition par terme, aucune banque centrafricaine n'a accordé de crédits à long terme. Les crédits à court terme et à moyen terme ont été accordés aux TEG moyens respectifs de 12,3% et 11,8% en 2012, contre 12,6% et 13,3% en 2011. Toutefois, ces taux masquent des réalités différentes selon le type de contrepartie. Ainsi, le TEG moyen des crédits à court terme consentis aux grandes entreprises est ressorti à 10,8% en 2012, contre 11,6% en 2011, soit une baisse de 0,8 point. Les particuliers quant à eux ont bénéficié d'un TEG moyen de 16,2% en 2012, en baisse de 2,6 points par rapport à 2011 où il était de 18,9%. Le niveau élevé du

TEG moyen observé s'explique par le niveau important des crédits scolaires octroyés à la clientèle, pour de faibles montants, à courte durée et à des frais très élévés.

Les premiers bénéficiaires sont les grandes entreprises (63,7% du total des crédits octroyés en 2012, contre 63,2% en 2011). Elles sont suivies par les particuliers (26% du total des crédits octroyés en 2012, contre 27,4% en 2011). Les PME représentent le segment qui a reçu le volume de crédits le moins important, soit 10,3% du total des crédits octroyés en 2012, contre 9,4% en 2012.

6.1.2.3. Congo

Une hausse de 0,93 point du TEG moyen a été relevée au Congo entre 2011 et 2012. Le système bancaire congolais a extériorisé un taux effectif moyen passant de 8,4% en 2011 à 9,3% douze mois après. Sur la même période, le volume des crédits octroyés a connu une légère augmentation de 5,8% en variation annuelle.

Le volume des prêts au Congo est tiré par les grandes entreprises qui ont reçu du système bancaire 59,51% des crédits octroyés en 2011, contre 77,93% en 2011. Cette situation traduit les faibles taux effectifs observés au profit des grandes entreprises sur cette place. En effet, le TEG des grandes entreprises ressort à 6,9% en 2011 et à 8,2% en 2012. Par ailleurs, le TEG moyen sur les particuliers reste élevé. Il s'établit à 14,4% en 20011 et à 14,1% en 2012. Ces taux élevés expliquent les faibles parts de crédits alloués aux particuliers (15,26% en 2011 et 19,35% en 2012). Enfin, la baisse du TEG moyen sur les PME (de 12,1% en 2011 à 8,2% en 2012) a favorisé une augmentation du volume des crédits aux PME de 6,81% en 2011 à 21,4% en 2012.

Les graphiques ci-après présentent de manière synthétique le niveau des taux observés.

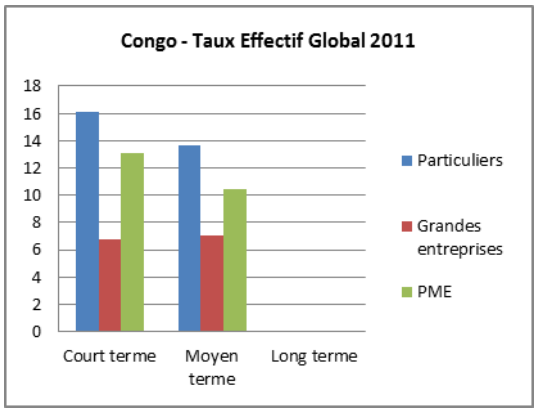

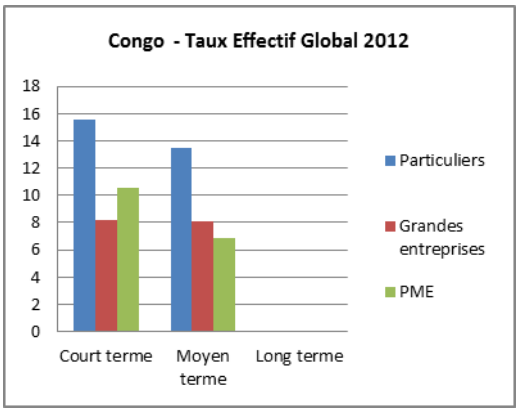

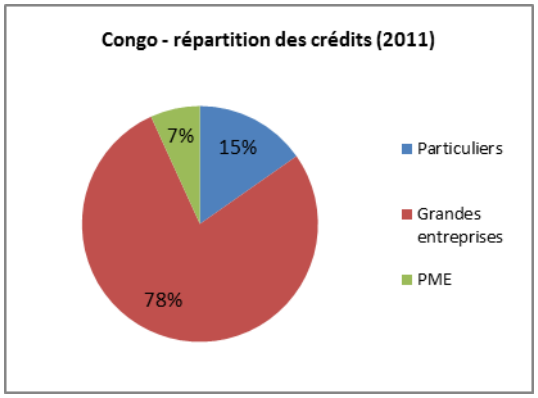

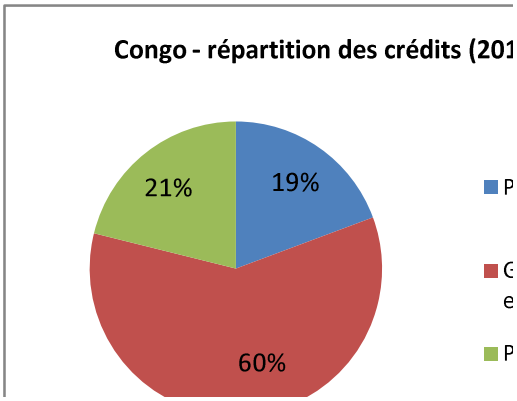

FIG.5: Tarification du crédit au Congo

Les crédits à court terme à l'économie sont en hausse de 14,7% à 144,7 milliards de FCFA en 2012, par rapport à l'année écoulée, pour un taux effectif global qui est passé de 8,0% en 2011à 9,3% en 2012. De leur côté, les crédits à moyen terme en 2012 ont suivi la tendance contraire pour se fixer à 103,3 milliards de FCFA en 2012, contre 108,3 milliards de FCFA en 2011, soit une baisse de 4,64%. Le taux effectif global moyen est ressorti à 9,4% en 2012 en hausse de 0,1 point par rapport à 2011 où il était de 9,3%. L'économie congolaise n'a pas enregistré de crédits à long terme durant les deux dernières années.

6.1.2.4. Gabon

Le taux effectif global moyen des concours amortissables octroyés par les banques du Gabon a légèrement baissé en 2012. Il est passé de 13,8% en 2011 à 12,9% en 2012.

Les TEG moyen sur les crédits octroyés aux grandes entreprises ont été les plus faibles en 2011 et en 2012. Ces taux se sont établis respectivement à 7,7% en 2011 et à 8,8% en 2012. Il a été noté des taux élevés à l'endroit des particuliers où les crédits leur ont été octroyés à un TEG moyen de 16,2% en 2012, contre 17,3% en 2011, en baisse de 1,15 point. Le financement des PME par les banques du Gabon s'est fait à un TEG moyen en baisse de 2,64 points à 11,7%, contre 14,3% douze mois auparavant.

L'évolution de ces taux est donnée par les graphiques ci-dessous :

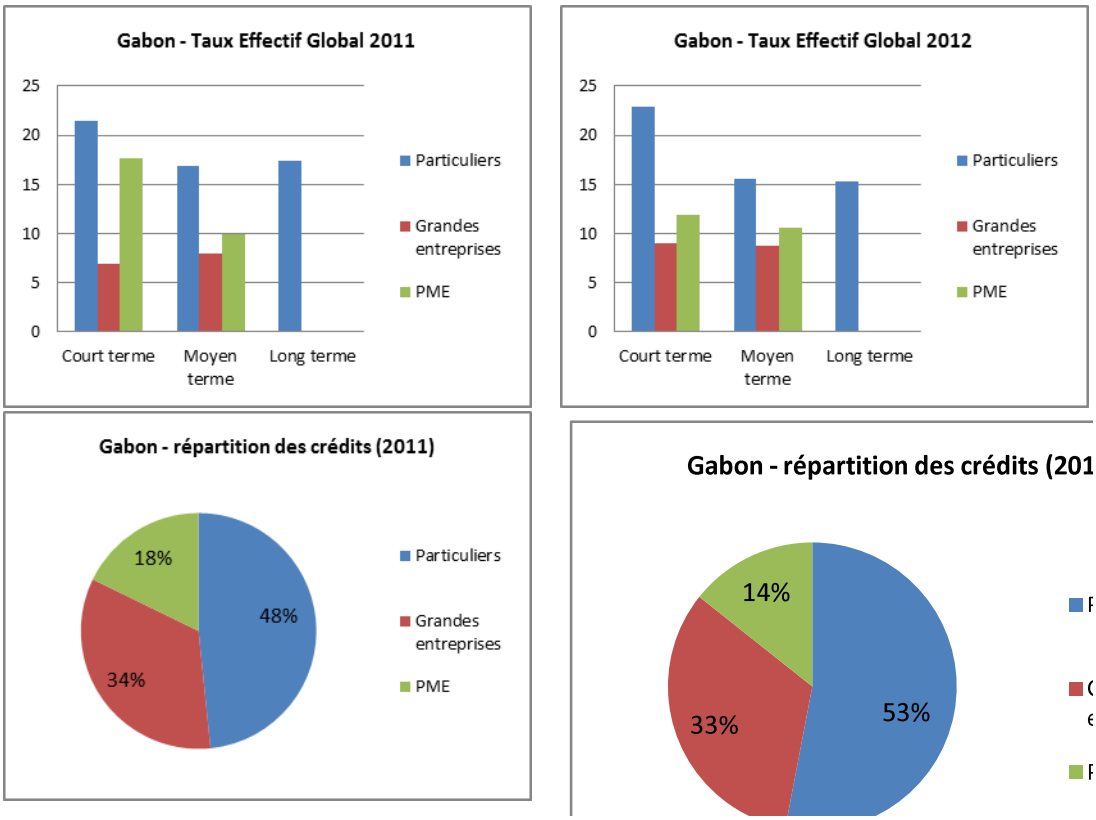

FIG. 6: Tarification du crédit au Gabon

Les crédits à moyen terme représentent 80,10% du volume des crédits octroyés en 2012, contre 78,26% en 2011. Les TEG moyens appliqués à ces prêts ont été de 13,0% en 2012 et de 13,1% en 2011. Les PME ont bénéficié de 53% du volume des crédits accordés en 2012 (48,38% en 2011) pour un TEG de 11,7% en 2012, contre 14,3% en 2011, soit une diminution de 2,64 points. Les grandes entreprises occupent également une part importante dans le portefeuille de crédits avec 32,68% en 2012, contre 33,88% en 2011 pour des TEG moyens se situant à 7,7% en 2012 et à 8,8% en 2011.

6.1.2.5. Guinée Equatoriale

Entre 2011 et 2012, le taux effectif global des crédits amortissables accordés par le système bancaire équato-guinéen a connu une augmentation de 1,2 point, passant respectivement de 11,9% à 13,1%.

Les TEG moyen sur les crédits octroyés aux grandes entreprises sont les moins élevés en comparaison à ceux des particuliers et des PME. En effet, le TEG moyen sur les grandes entreprises s'est établi à 11,4% en 2012, en hausse de 1,21 point par rapport à 2011 où il était de 10,2%. Une tendance contraire a été observée au niveau des particuliers et des PME qui ont connu la baisse de leurs TEG moyens qui se sont situés respectivement en 2012 à 11,8% (12,5% en 2011) et à 12,1% (13,3% en 2011).

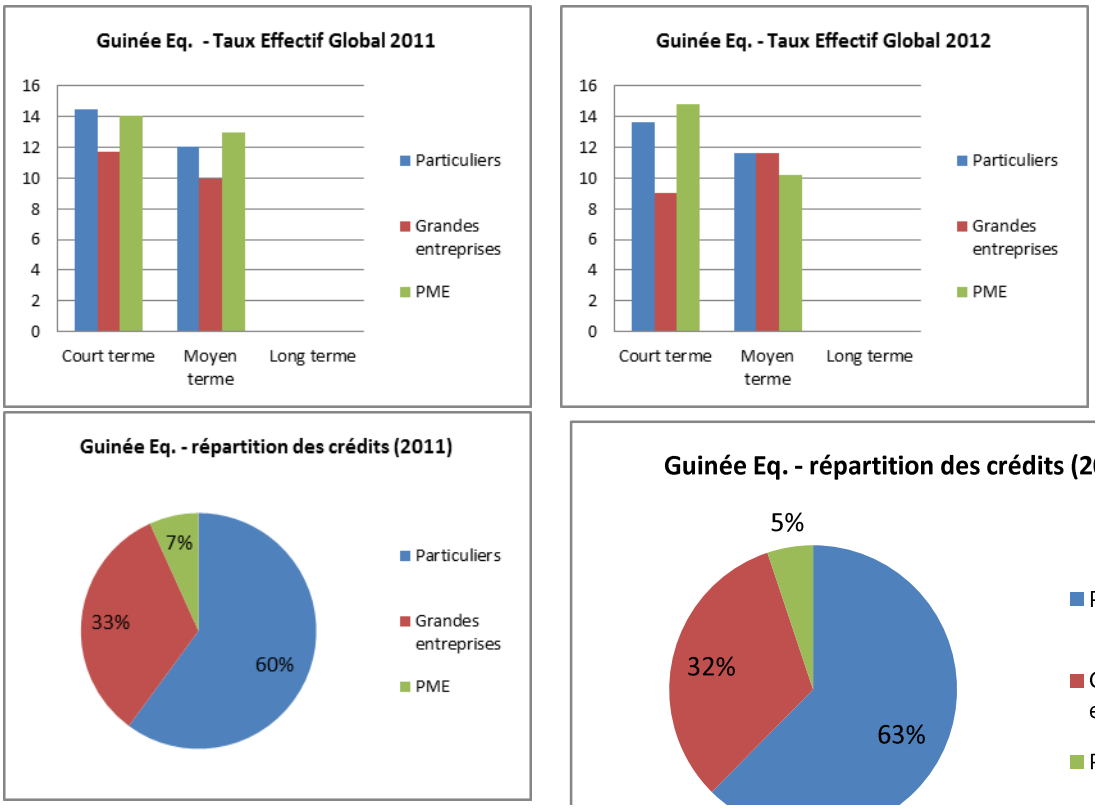

FIG. 7: Tarification du crédit en Guinée Equatoriale

Aucune banque de Guinée Equatoriale n'a accordé des crédits à long terme. Les crédits à court terme et à moyen terme ont été accordés respectivement aux TEG moyen de 12,6% et 11,6% en 2012, contre 13,9% et 11,4% en 2011.

Le volume des crédits accordés aux particuliers représente 63% des crédits accordés à l'économie en 2012, contre 60% en 2011, soit une hausse de 3 points. En revanche, il a été noté une légère baisse de la part des crédits octroyés aux grandes entreprises à 32% en 2012 contre 33% en 2011. Cette tendance à la baisse a été également observée au niveau des PME dont la part est passée de 7% en 2011 à 5% en 2012, soit 2 points en moins.

6.1.2.6. Tchad

En 2012, le taux effectif global moyen des crédits amortissables est en hausse de 8%. Il s'élève à 12,2% en 2012, contre 11,2% en 2011. Les PME sont les premières bénéficiaires des crédits au Tchad. Leur part dans le total des crédits octroyés par le système bancaire tchadien est ressortie à 47,63% en 2012, après 50,84% en 2011, suivie des grandes entreprises (34,39% en 2012, contre 34,52% en 2011). Quant aux crédits aux particuliers, ils représentent 17,98% en 2012 du total contre 14,64% en 2011.

Les crédits accordés aux grandes entreprises ressortent à un taux effectif global moyen de 9,9% en 2012, en baisse par rapport à 2011 où il était de 10,3%. Pour les crédits aux particuliers, un TEG moyen de 13,9% a été enregistré en 2012, après

12,5% en 2011. Quant aux crédits aux PME, le TEG moyen est ressorti à 12,9% en 2012, contre 11,1% en 2011.

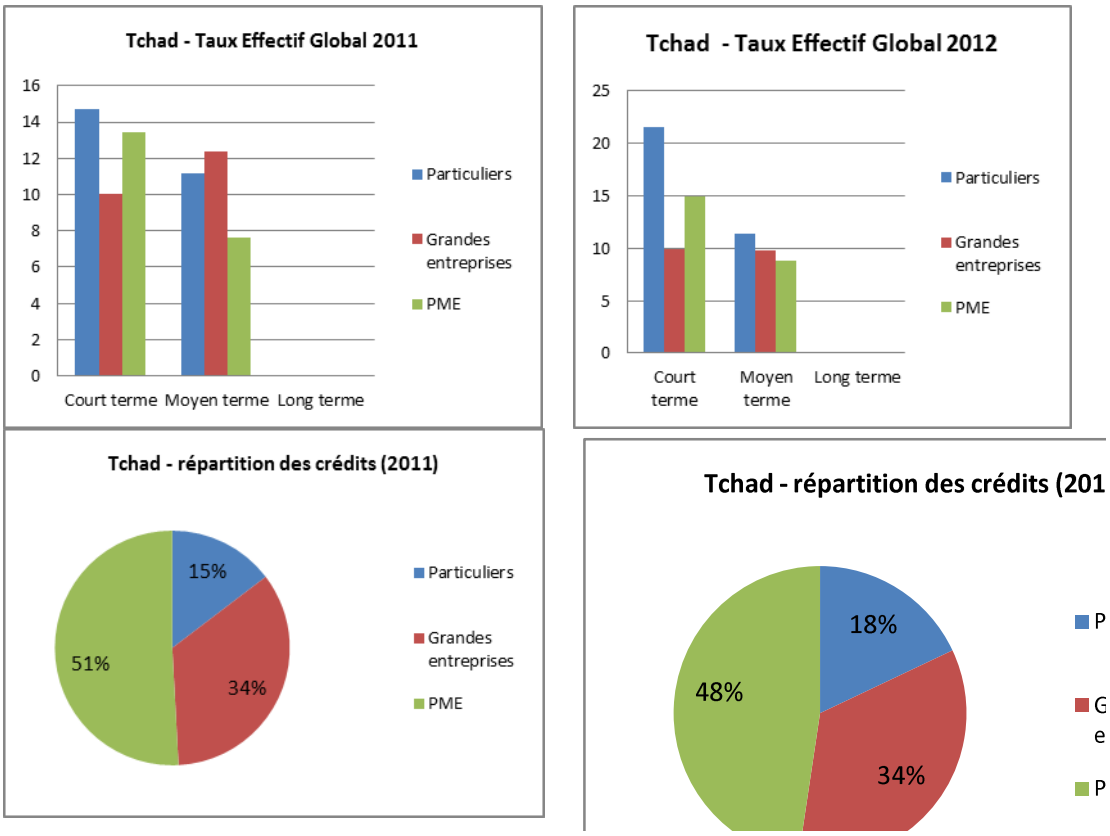

FIG.8: Tarification du crédit au Tchad

Le système bancaire tchadien n'a pas octroyé de crédits à long terme au cours de ces deux dernières années. Les crédits à court terme représentent 61,32% du total en 2012 contre 66,92% en 2011. De leur côté, les crédits à moyen terme représentent 38,68% en 2012, contre 33,08% en 2011. Les TEG moyens appliqués en 2012 étaient de 13,3% pour les crédits à court terme et de 9,5% pour les crédits à moyen terme. Ils se situaient à 11,9% pour les crédits à court terme et à 9,2% pour les crédits à moyen terme en 2011.

En définitive, si le TEG s'est inscrit globalement en baisse en 2012, le coût du crédit reste encore élevé pour les particuliers dans la CEMAC. Des efforts doivent encore être consentis par les établissements de crédit afin d'améliorer la qualité de l'information de leurs clients sur les conditions de banque, et de baisser le coût réel du crédit. Cela favoriserait le financement des économies de la CEMAC.

7. RECOMMANDATIONS

Au regard des constats de cette enquête, la Commission Bancaire de l'Afrique Centrale pourrait prendre les dispositions suivantes :

- *rappeler aux banques l'obligation de l'affichage des conditions de banque, qui doivent être mises à jour, lisibles et affichées à des endroits facilement accessibles à la clientèle ;*
- *envoyer une lettre de mise en garde aux banques qui prélèvent encore les frais de tenue de compte ;*
- *envoyer une lettre de rappel aux banques du Cameroun qui ne respectent pas les termes de l'Arrêté* N°00005/MINFI du 13 janvier 2011 portant institution du Service Bancaire Minimum Garanti*;*
- *demander aux banques de supprimer les montants minimums prélevés sur les opérations de transferts ;*
- *enfin, la Commission Bancaire pourrait habiliter son Président à l'effet de saisir le Comité Ministériel de l'UMAC en vue d'instituer, à l'instar du Cameroun, un service bancaire minimum dans le but de faciliter la bancarisation et donc l'inclusion financière.*

TABLEAU 1 - Tarification par type de clients et par terme – CEMAC

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	TEG Moyen par terme
2011	Court terme	17,8	8,1	7,44	8,2
	Moyen terme	13	8,9	9,09	10,7
	Long terme	17			17
	TEG Moyen par contrepartie	14,2	8,4	7,6	9
2012	Court terme	18,6	7,8	6,8	7,7
	Moyen terme	13,4	10,3	8,9	11,5
	Long terme	17,5			17,5
	TEG Moyen par contrepartie	14,4	8,6	7,0	8,9

TABLEAU 2 - Tarification par type de clients et par terme – Cameroun

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	TEG Moyen par terme
2011	Court terme	19,4	7,8	6,6	7,2
	Moyen terme	11,3	9,8	9,4	10,4
	Long terme	10,6			
	TEG Moyen par contrepartie	13,0	8,4	6,7	7,9
2012	Court terme	19,5	7,0	5,9	6,5
	Moyen terme	12,4	12,7	9,7	11,9
	Long terme	18,0			18,0
	TEG Moyen par contrepartie	14,1	8,0	6,1	7,3

TABLEAU 3 - Tarification par type de clients et par terme – Centrafrique

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	TEG Moyen par terme
2011	Court terme	18,9	11,6	14,1	12,6
	Moyen terme	13,1	12,5	16,5	13,3
	Long terme				
	TEG Moyen par contrepartie	14,3	11,9	15,6	12,9
2012	Court terme	16,2	10,8	25,7	12,3
	Moyen terme	11,5	11,2	14,7	11,8
	Long terme				
	TEG Moyen par contrepartie	12,7	11,0	16,1	12,0

TABLEAU 4- Tarification par type de clients et par terme – Congo

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	TEG Moyen par terme
2011	Court terme	16,2	6,8	13,1	8,0
	Moyen terme	13,7	7,1	10,4	8,8
	Long terme				
	TEG Moyen par contrepartie	14,4	6,9	12,1	8,4
2012	Court terme	15,6	8,2	10,5	9,3
	Moyen terme	13,4	8,1	6,9	9,4
	Long terme				
	TEG Moyen par contrepartie	14,1	8,2	8,2	9,3

TABLEAU 5 - Tarification par type de clients et par terme –Gabon

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	TEG Moyen par terme
2011	Court terme	21,51	6,92	17,59	15,10
	Moyen terme	16,87	7,95	9,92	13,12
	Long terme	17,38			17,38
	TEG Moyen par contrepartie	17,32	7,74	14,32	13,83
2012	Court terme	22,94	9,01	11,94	13,63
	Moyen terme	15,60	8,78	10,58	13,00
	Long terme	15,29			15,29
	TEG Moyen par contrepartie	16,18	8,81	11,68	12,90

TABLEAU 6 - Tarification par type de clients et par terme - Guinée Equatoriale

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	TEG Moyen par terme
2011	Court terme	14,49	11,71	14,09	13,85
	Moyen terme	12,08	9,97	13,00	11,39
	Long terme				
	TEG Moyen par contrepartie	12,50	10,15	13,32	11,92
2012	Court terme	13,62	9,07	14,85	12,60
	Moyen terme	11,61	11,67	10,22	11,58
	Long terme				
	TEG Moyen par contrepartie	11,89	11,36	12,08	13,14

TABLEAU 7- Tarification par type de clients et par terme – Tchad

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	TEG Moyen par terme
2011	Court terme	14,49	11,71	14,09	13,85
	Moyen terme	12,08	9,97	13,00	11,39
	Long terme				
	TEG Moyen par contrepartie	12,50	10,15	13,32	11,92
2012	Court terme	13,62	9,07	14,85	12,60
	Moyen terme	11,61	11,67	10,22	11,58
	Long terme				
	TEG Moyen par contrepartie	11,89	11,36	12,08	13,14

TABLEAU 8 - Encours des crédits amortissables par type de clients et par terme – CEMAC (en millions)

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	Total des crédits mis en place
2011	Court terme	56 276	429 214	712 455	1 197 945
	Moyen terme	208 801	234 999	78 654	522 454
	Long terme	7			7
	Total des crédits mis en place 2011	265 084	664 213	791 109	1 720 406
2012	Court terme	63 718	428 608	830 046	1 322 372
	Moyen terme	255 288	255 288	186 828	697 404
	Long terme	7			7
	Total des crédits mis en place 2012	319 013	683 896	1 016 874	2 019 783

TABLEAU 9 - Encours des crédits amortissables par type de clients et par terme – Cameroun (en millions)

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	Total des crédits mis en place
2011	Court terme	23 875	224 753	630 233	878 861
	Moyen terme	88 936	102 236	20 850	212 022
	Long terme	3			3
	Total des crédits mis en place 2011	112 814	326 989	651 083	1 090 886
2012	Court terme	26 357	247 177	738 233	1 011 767
	Moyen terme	83 291	52 716	34 025	170 032
	Long terme	9			9
	Total des crédits mis en place 2012	109 657	299 893	772 258	1 181 808

TABLEAU 10- Encours des crédits amortissables par type de clients et par terme – Centrafrique (en millions)

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	Total des crédits mis en place
2011	Court terme	3 954	31 112	2 408	37 474
	Moyen terme	14 521	11 434	3 920	29 875
	Long terme				0
	Total des crédits mis en place 2011	18 475	42 546	6 328	67 349
2012	Court terme	4 697	20 020	916	25 633
	Moyen terme	12 977	23 115	6 071	42 163
	Long terme				0
	Total des crédits mis en place 2012	17 674	43 135	6 987	67 796

TABLEAU 11 - Encours des crédits amortissables par type de clients et par terme – Congo (en millions)

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	Total des crédits mis en place
2011	Court terme	10 062	106 095	10 010	126 167
	Moyen terme	25 707	76 632	5 959	108 298
	Long terme				0
	Total des crédits mis en place 2011	35 769	182 727	15 969	234 465
2012	Court terme	15 054	109 994	19 695	144 743
	Moyen terme	32 926	37 609	32 741	103 276
	Long terme				0
	Total des crédits mis en place 2012	47 980	147 603	52 436	248 019

TABLEAU 12 - Encours des crédits amortissables par type de clients et par terme – Gabon (en millions)

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	Total des crédits mis en place
2011	Court terme	4 952	7 148	10 720	22 820
	Moyen terme	45 835	28 366	7 959	82 160
	Long terme	6			6
	Total des crédits mis en place 2011	50 793	35 514	18 679	104 986
2012	Court terme	7 089	7 056	19 765	33 910
	Moyen terme	83 250	48 643	4 638	136 531
	Long terme	2			2
	Total des crédits mis en place 2012	90 341	55 699	24 403	170 443

TABLEAU 13 - Encours des crédits amortissables par type de clients et par terme - Guinée Equatoriale (en millions)

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	Total des crédits mis en place
2011	Court terme	3 409	1 088	635	5 132
	Moyen terme	15 946	9 583	1 548	27 077
	Long terme				0
	Total des crédits mis en place 2011	19 355	10 671	2 183	32 209
2012	Court terme	3 300	1 461	786	5 547
	Moyen terme	20 387	10 838	1 167	32 392
	Long terme				0
	Total des crédits mis en place 2012	23 687	12 299	1 953	37 939

TABLEAU 14 - Encours des crédits amortissables par type de clients et par terme – Tchad (en millions)

		Particuliers	Grandes entreprises	PME	Total des crédits mis en place
2011	Court terme	10 025	59 016	58 449	127 490
	Moyen terme	17 867	6 747	38 419	63 033
	Long terme				0
	Total des crédits mis en place 2011	27 892	65 763	96 868	190 523
2012	Court terme	7 220	42 896	51 152	101 268
	Moyen terme	22 474	13 906	27 504	63 884
	Long terme				0
	Total des crédits mis en place 2012	29 694	56 802	78 656	165 152

TABLEAU 15 – Tarification des autres crédits en 2012

	Les autres crédits		
	Cautions	**Découverts**	**Escompte**
Afriland First Bank	2,00%	15,00%	14,50%
BANQUE ATLANTIQUE	2,00%		15,00%
BGFIBANK-CAMEROUN	2,00%	15,00%	15,00%
BICEC	2,00%	16,50%	14,00%
CBC	2,00%	15,00%	0,20%
CITIBANK CAMEROUN			8,00%
Ecobank Cameroun	2,00%	15,00%	0,50%
NFC BANK	1,00%	15,00%	12,00%
SCB CAMEROUN	2,00%	15,00%	15,00%
SGBC	2,00%	15,00%	12,50%
STANDARD	0,50%	10,00%	0,50%
UBA	0,50%		15,00%
UBC	2,00%		
Moyenne Cameroun	**1,67%**	**14,61%**	**10,18%**
ECOBANK CENTRAFRIQUE		15,00%	14,00%
CBCA	3,00%	15,00%	
BPMC	4,00%	15,00%	15,00%
BSIC CENTRAFRIQUE	4,00%	15,00%	
Moyenne RCA	**3,67%**	**15,00%**	**14,50%**
BCI	3,50%	15,00%	15,00%
BGFIBANK-CONGO	2,00%	15,00%	15,00%
CREDIT DU CONGO	2,00%	15,00%	0,20%
ECOBANK CONGO	2,00%	13,00%	
BCH	2,00%	14,00%	12,00%
LCB	3,00%	0,50%	
SGC	1,50%	0,08%	11,10%
UBA	2,00%	0,50%	12,00%
Moyenne Congo	**2,25%**	**9,14%**	**10,88%**
Banque Gabonaise de Développement-BGD		15,00%	15,00%
BGFIBANK-GABON		15,00%	
BICIG-GABON		15,00%	
Banque de l'habitat du Gabon-BHG	2,00%	15,00%	15,00%
CitiBANK Gabon		15,00%	
ECOBANK Gabon			
ORABANK-GABON	2,00%	15,00%	15,00%
Postebank Gabon	2,00%	10,00%	
UBA-GABON	2,00%	15,00%	
UGB-GABON	2,00%	15,00%	14,00%
Moyenne Gabon	**2,00%**	**14,44%**	**14,75%**
CCEI-BANK	1,00%	15,00%	15,00%
SGBGE	2,00%	15,00%	
BGFIBAK GE	2,00%	14,00%	
BANGE		15,00%	
Moyenne Gabon	**1,67%**	**14,75%**	**15,00%**

BAC	4,00%	15,00%	17,00%
BCC	2,00%		0,20%
BSIC-TCHAD	1,00%	15,00%	16,00%
CBT	2,00%	17,00%	17,00%
ECOBANK-TCHAD	5,00%	13,00%	15,00%
ORABANK-TCHAD	4,00%	17,00%	
SGT	4,00%		
UBA-TCHAD			
Moyenne Tchad	**3,14%**	**15,40%**	**13,04%**
	2,40%	**13,89%**	**13,06%**

TABLEAU 16 – Change manuel par pays et par banque

Pays et établissements	Taux de vente de l'euro
Cameroun	
Afriland First Bank	2,50%
BACM	2,82%
BGFI	0,00%
BICEC	4,25%
CBC	3,50%
Citibank	4,00%
Ecobank	2,50%
NFC	2,50%
SCB	3,00%
SGBC	
Standard	
UBA	3,50%
Moyenne Cameroun	**2,86%**
RCA	
Ecobank	3,00%
CBCA	3,50%
BPMC	4,00%
BSIC	3,00%
Moyenne RCA	**3,38%**
Congo	
BCI	5,00%
BGFI	3,00%
Crédit du Congo	4,00%
Besco	5,00%
Ecobank	5,00%
LCB	4,00%
SGC	3,00%
UBA	3,50%
BCH	4,25%
Moyenne Congo	**4,08%**
Gabon	
BGD	5,50%
BGFI	5,00%
BICIG	4,00%
BHG	4,25%
Citibank	4,00%
Ecobank	4,00%
Orabank	4,00%
Postebank	2,00%
UBA	4,00%

UGB	3,00%
Moyenne Gabon	**3,98%**
Guinée Equatoriale	
CCEI	7,00%
SGBGE	7,00%
BGFI	7,00%
BANGE	6,75%
Moyenne Guinée	**6,94%**
Tchad	
Ecobank	3,00%
BAC	5,00%
BCC	4,00%
BSIC	2,00%
CBT	4,00%
SGT	5,00%
UBA	2,00%
Orabank	4,00%
Moyenne Tchad	**3,63%**
Moyenne CEMAC	**4,14%**